

Directeur/-trice d'institution sociale et médico-sociale DF



Nature des tâches

Les directeurs et directrices d'institution sociale et médico-sociale travaillent dans une institution sociale, un foyer pour personnes âgées ou un centre de redressement. Ils sont responsables des personnes qui y vivent et s'occupent d'organiser de façon optimale le déroulement des journées. Le travail est très diversifié : entretiens individuels et activités de groupe, réunions avec les éducateurs et le personnel soignant, contact avec les administrations, travail de relation publique. Lors de la prévision du budget, il faut prendre en compte les intérêts des différents participants. Dans le domaine de l'économie familiale, non seulement l'aspect coût mais également celui de la qualité et du respect de l'environnement sont à respecter. Tous les comptes doivent être justes, les collaborateurs doivent arriver à un consensus et trouver une organisation du travail optimale, les pensionnaires doivent être bien soignés et incités à la plus grande autonomie.

Conditions d'admission

a) Diplôme du tertiaire ou CFC dans le domaine social et de la santé et 3 resp. 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur des institutions sociales, médico-social ou des soins ou

b) diplôme du tertiaire ou CFC dans un autre domaine ou titre équivalent et 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur des institutions sociales, médico-social ou des soins.

Qualités de dirigeant, sens de la communication et de la gestion des conflits, patience et résistance, sens de l'organisation, souplesse et ouverture d'esprit.

Formation

Cours préparatoires en cours d'emploi conseillés: 1–3 semestre.

Diplôme de fin d'études : examen professionnel supérieur (EPS).

Perfectionnement selon le domaine indispensable.